

Bulletin d'inscription 5 Kms - Semi-Marathon de Chartres

Dimanche 28 Mars 2010

Merci de remplir le bulletin lisiblement - Respectez les minuscules et majuscules pour votre email

NOM	<input type="text"/>														
PRENOM	<input type="text"/>														
SEXE.	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/>	Ou	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/>	COURSES	<input type="checkbox"/> 5 km	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Semi marathon	<input type="checkbox"/>					
NATIONALITE FRANCAISE	<input type="checkbox"/>	OU AUTRES	<input type="text"/>												
ANNEE DE NAISSANCE	<input type="text"/>				N° LICENCE FFA N° Pass running	<input type="text"/>									
ADRESSE	<input type="text"/>														
	<input type="text"/>														
CODE POSTAL	<input type="text"/>														
VILLE	<input type="text"/>														
eMAIL (écrire lisiblement)	<input type="text"/>										@	<input type="text"/>			
CLUB FFA	<input type="text"/>														

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de MACIF ASSURANCES
Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence : il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Départ Stade des Grands Prés

5 km populaire : coureurs nés en 1994 et avant 5 euros par courrier (8 euros sur place) départ 9 h 30

Semi marathon : coureurs nés en 1992 et avant 8 euros par courrier (13 euros sur place) départ 10 h 30

Semi marathon classant et qualificatif pour les championnats de France

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (publiée au JO du 24 mars 1999), la participation aux compétitions sportives agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins de un an.

Licencié Fédération Française d'Athlétisme :

Numéro de licence OBLIGATOIRE sur le bulletin d'inscription et joindre une photocopie de la licence.

Non licencié à la Fédération Française d'Athlétisme :

Joindre au bulletin d'inscription une photocopie du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an.

Signature du coureur OBLIGATOIRE

(Pour les mineurs, signature de la personne exerçant l'autorité parentale)

Retourner le bulletin complété, le règlement (ordre ASPTT Chartres) et le document nécessaire suivant votre situation à :

ASPTT CHARTRES Centre de Tri Postal 28300 MAINVILLIERS

Renseignements au 02.37.21.50.58 asptt.chartres@wanadoo.fr Site : <http://chartres.asptt.com>

**VEUILLEZ VOUS MUNIR DE 4 EPINGLES À NOURRICE
POUR ACCROCHER VOTRE DOSSARD**